

**ASSOCIATION LA LIGUE HAVRAISE
Pour l'aide aux personnes handicapées**

75-79 rue Emile Zola
76600 LE HAVRE

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Rapport du Commissaire Aux Comptes :

***Rapport sur les comptes annuels
Rapport spécial sur les conventions réglementées***



JEAN-PAUL LAUZET

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :

TGS France Audit – 32 rue Pierre Brossolette BP 41107 - 76063 Le Havre CEDEX
Tél. 02 32 74 91 70

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA LIGUE HAVRAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3.2.7 Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la crise sanitaire covid-19 sur l'activité de l'association.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les immobilisations ;
- La trésorerie ;
- Les fonds propres ;
- Les ressources (subventions, dotations globales, CPOM, produits de tarification, prestations de services) ;
- Les frais de personnel.

Sur ces postes, nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les diligences permettant de nous assurer de leur existence, de leur exactitude, de leur exhaustivité et de leur correcte valorisation.

Par ailleurs, la note 3.4.1 « Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire » de l'annexe expose les retraitements opérés expliquant le passage des résultats administratifs s'élevant à 43 589.68 € au résultat de l'exercice des comptes annuels s'élevant à 51 357.59 €.

Les paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations corporelles » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations acquis au cours de l'exercice.

Le paragraphe « Créances » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des créances clients.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les informations sur lesquelles se fondent ces données et à vérifier que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

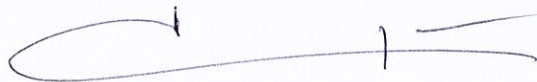
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE HAVRE, le 09 septembre 2020

Pour TGS FRANCE AUDIT



JEAN-PAUL LAUZET
Commissaire aux Comptes

1 Bilan au 31 décembre 2019

1.1 Bilan actif

Bilan Combiné - Actif arrêté au 31/12/2019					
Libellé	Brut	Amortissement	Net	Net A-1	
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	2 426.22	2 426.23	-0.01	-0.01	
Autres immobilisations incorporelles	482 703.49	321 917.01	160 786.48	460 466.56	
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations Corporelles					
Terrains	2 143 589.48	531 695.16	1 611 894.32	1 638 752.62	
Constructions	36 397 572.39	17 544 369.17	18 853 203.22	19 437 393.15	
Installations techniques, matériel et outillage	4 079 998.89	2 788 821.86	1 291 177.03	1 697 245.31	
Autres immobilisations corporelles	4 327 442.81	3 524 797.41	802 645.40	387 786.24	
Immobilisations corporelles en cours	274 014.39		274 014.39	0.00	
Immobilisations Financières					
Participation et Créances rattachées à des participations	964 885.25		964 885.25	964 885.25	
Autres titres immobilisés	41.00		41.00	41.00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	147 341.46		147 341.46	153 454.22	
Total (I)	48 820 015.38	24 714 026.84	24 105 988.54	24 740 024.34	
Comptes Liaisons (1)					
Total (II)	0.00	0.00	0.00	0.00	
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	48 866.45		48 866.45	46 818.56	
Autres approvisionnements					
En cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2)					
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 821 615.92	16 415.51	1 805 200.41	2 322 164.26	
Autres créances	926 804.88	221 814.17	704 990.71	1 152 819.65	
Valeurs mobilières de placement	7 722 021.98		7 722 021.98	7 664 675.43	
Disponibilités	10 930 554.06		10 930 554.06	12 273 810.76	
Charges constatées d'avance	62 446.62		62 446.62	64 391.47	
Total (III)	21 512 309.91	238 229.68	21 274 080.23	23 524 680.13	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Total (IV)					
Primes de remboursement des obligations					
Total (V)					
Ecart de conversion (actif)					
Total (VI)					
Total Actif	70 332 325.29	24 952 256.52	45 380 068.77	48 264 704.47	

1.2 Bilan passif

Bilan Combiné - Passif arrêté au 31/12/2019			
	Libellé	Net	Net A-1
	Fonds associatifs sans droit de reprise	14 267 381.26	14 436 459.43
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Dons et legs		
	Subventions d'investissement	481 253.37	481 253.37
	Réserves		
	Excédents affectés à l'investissement sur bien renouvelables	4 565 808.08	4 205 894.53
	Réserve de compensation	2 162 570.32	2 141 463.37
	Réserve de couverture du BFR	586 516.11	586 516.11
	Autres réserves	277 803.20	277 803.20
	Report à nouveau		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	719 776.12	1 057 168.22
	Dép. refusées par l'aut de tarif. ou innop. aux tiers financeurs	-482 449.12	-713 615.12
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 308 885.94	2 703 940.60
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-82 994.76	-105 283.57
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	51 357.62	-1 267 051.09
	Subventions d'investissement (renouvelables)	685 301.79	732 345.35
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement	981 807.69	975 807.69
	Amort. dérogatoires et provisions pour renouvlt des immobilisations	1 430 362.58	1 525 702.68
	Réserves des plus-values nettes d'actif	970 604.55	976 604.55
	Immobilisations grevées de droit		
	Total (I)	27 923 984.75	28 015 009.32
	Comptes de liaison		
	Total (II)		
	Provisions pour risques	120 000.00	27 142.26
	Provisions pour charges	2 646 905.21	2 518 961.62
	Fonds dédiés	218 981.22	256 561.53
	Total (III)	2 985 886.43	2 802 665.41
	Emprunts et Dettes auprès des etab. de credit (2)	9 773 575.23	12 660 901.08
	Emprunts et dettes financières divers (3)	44 117.40	42 523.99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs	26 477.64	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 302 989.33	1 428 499.80
	Dettes fiscales et sociales	3 235 798.30	3 248 873.76
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 240.69	
	Autres dettes (5)	75 744.00	50 859.90
	Produits constatés d'avance	9 255.00	15 371.21
	Total (IV)	14 470 197.59	17 447 029.74
	Ecart de conversion (passif)		
	Total (V)		
	Total Passif	45 380 068.77	48 264 704.47

(2) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques : 3 995 663.46 pour 2018

2 Compte de résultat pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Compte de Résultat Combiné arrêté au 31/12/2019			
Libellé		Net	Net A-1
EXPLOITATION			
	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens et services	1 538 925.34	1 434 647.13
	Production vendue divers	1 084 103.04	1 125 226.53
	Production stockée ou déstockage production		
	Production immobilisée		
	Dotations et produits de la tarification	26 390 730.84	26 150 852.09
	Subventions d'exploitation et participations	1 700 692.56	1 484 821.65
	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	228 144.95	266 347.32
	Tranferts de charges	457 847.03	405 998.77
	Autres produits	2 940 707.61	3 072 640.06
	Total Produits d'exploitation (1)	34 341 151.37	33 940 533.55
	Achats de marchandises		
	Variation de stock achats de marchandise		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stocks matières premières et fourniture	-2 047.89	-8 630.78
	Achats autres approvisionnements	127 249.28	157 543.72
	Variation de stock achats autres appro.		
	Achats non stockés de matières et fournitures	1 524 671.15	1 467 852.59
	Services extérieurs et autres	5 597 874.61	5 588 208.70
	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunération	1 658 519.49	1 247 401.16
	Impôts, taxes et versements assimilés autres	190 375.73	187 710.71
	Salaires et traitements	16 421 544.51	16 546 938.74
	Charges sociales	6 367 659.83	7 331 289.60
	Dotations aux amortissements des immobilisations	2 197 054.36	2 180 563.70
	Dotations aux amort charges exploit réparties		
	Dot aux dépréciations et prov sur actif circulant	1 725.21	7 140.55
	Dot aux dépréciations et prov risques et charges	346 624.90	307 170.26
	Autres charges	87 650.22	108 864.41
	Total Charges d'exploitation (2)	34 518 901.40	35 122 053.36
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-177 750.03	-1 181 519.81
QUOTE PART			
	Excédent ou déficit transféré		
	Déficit ou excédent transféré		
	QUOTE PART RESULTAT OPERATIONS EN COMMUN		
FINANCIER			
	Produits des participations et immobilisations financières	4 436.59	4 019.71
	Produits des autres VMP, escomptes divers et autres	103 633.78	52 655.13
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cession valeur mobilière placement	3 318.91	4 303.37
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Total Produits financiers	111 389.28	60 978.21
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	215 700.18	237 325.87
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession valeurs mobilières placement		
	Total Charges financières	215 700.18	237 325.87
	RESULTAT FINANCIER	-104 310.90	-176 347.66
	RESULTAT COURANT	-282 060.93	-1 357 867.47

EXCEPTIONNEL			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	217 716,98	92 797,49
	Produits exceptionnels sur excrises antérieurs		
	Produits exceptionnel sur opérations en capital	222 314,70	152 754,96
	Reprise de provisions règlement couverture BFR		
	Reprise de provisions règlement renouv immos		
	Reprise de provisions règlement plus values net actif		
	Reprise sur autres provisions règlementées		
	Report ress non utilisées des exercices antérieurs	77 656,61	127 068,69
	Transferts de charges		
	Total Produits exceptionnels	517 688,29	372 621,14
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex couran	124 381,82	133 012,80
	Charges exceptionnelles sur op de gestion ex ant.		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 119,41	98 052,91
	Dotations aux amort et prov couverture BFR		
	Dotations aux amort et prov renouv immos		
	Dotations aux amort plus val nettes d'actif		
	Dotations aux autres prov règlementées		
	Engagements à réaliser / ress. affectées	43 768,51	40 939,05
	Total Charges exceptionnelles	174 269,74	272 004,76
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	343 418,55	100 616,38
	Impôts sur les sociétés	10 000,00	9 800,00
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	10 000,00	9 800,00
	TOTAL DES PRODUITS	34 970 228,94	34 374 132,90
	TOTAL DES CHARGES	34 918 871,32	35 641 183,99
	RESULTAT	51 357,62	-1 267 051,09

3 ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 45 380 068.77 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 51 357.62€

Les comptes annuels résultent du cumul des 28 sections comptables que compte l'Association LIGUE HAVRAISE.

(Les opérations réciproques ainsi que les comptes de liaison ont été neutralisés.)

Etablissements en Gestion propre **Déficit :** **-41 721.21 €**

- Association
- EA Vauban Association

Département Travail protégé (Secteur Commercial) **Excédent :** **279 657 .91 €**

- E.S.A.T Porte Océane et La Lézarde

Etablissements sous Gestion contrôlée **Déficit :** **-186 579.08€**

- Siège
- Maison d'Accueil Spécialisée
- Accueil de jour « le club »
- Maison d'Accueil Spécialisée Handicap Psychique
- Atelier de jour « Le Perrey/Salamandre »
- Foyers médicalisés Perrey / Salamandre
- Forfaits Soins Perrey / Salamandre
- SAMSAH (Conseil général et Ddass)
- SAVS
- Foyer Edmond Debraize

Pôle Adulte

- I.M.P l'Espérance
- Impro Renaissance
- Sessad
- A.A.P. (Arbre A Papillons)
- E.E.A.P Les Myosotis
- Offre de répit

Pôle Enfance

- E.S.A.T. Porte Océane
- E.S.A.T. La Lézarde
- Cap Emploi
- EFELHIA

Pôle Travail

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements n° 99-01 et 99-03 du C.R.C. et de l'avis n° 2007-05 du C.N.C.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-  Continuité de l'exploitation,
-  Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-  Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi que des règles de convergence entre l'EPRD-ERRD et les comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

La date de départ de l'amortissement est fixée à la **date d'acquisition** et de mise en service de l'immobilisation.

Gros Œuvre	30 à 50 ans
Plomberie	10 à 50 ans
Electricité	15 à 25 ans
Menuiserie	15 à 35 ans
Agencements des constructions	5 à 25 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres	1 à 10 ans

3.1.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOM	SIREN	Quote Part Capital Détenu			Montant capitaux propres 31/12/2019	Résultat 31/12/2019	Quote Part Capital Détenu			Valeur titre brut
		Capital	Nombre d'Action	Nominal			Capital	Nombre d'Action	Nominal	
SAS VAUBAN LH	809.641.236	509 380	50 938	10	559 754	204 720	100%	-	100%	504 380
SAS WEEE VAUBAN	852.893.981	5 000	500	10			50%		50%	
SAS VAUBAN ENVIRONNEMENT	793.594.797	30 000	3 000	10	534 913	99 349		100%	100%	
SAS VAUBAN INDUSTRIE	509.557.237	474 380	47 438	10	1 022 268	41 008		100%	100%	
FOND DE DOTATION					444 654	3 042				455 000

L'association La Ligue Havraise détient 100% des titres de la SAS Vauban LH, qui détient elle-même :

- La société SAS Vauban Environnement et la SAS Vauban Industrie à hauteur de 100% (les titres détenus par l'association La Ligue Havraise dans la SAS Vauban Environnement et dans la SAS Vauban Industrie ont été apportés en 2015 à la SAS Vauban LH. Un échange de titres a été constaté pour 504 380€. Cet échange de titres n'a généré aucune charge et aucun produit),
- Ainsi que la société SAS WEE Vauban à hauteur de 50%, créée le 31/07/2019. Les premiers comptes annuels de cette entité seront établis au 31/12/2020 pour une période de 17 mois.

Lors de la création du fonds de dotation, dénommé « Fonds d'Action de la Ligue Havraise pour l'aide aux personnes handicapées » en 2011, la Ligue Havraise a apporté des actifs valorisés à hauteur de 455.000 euros. La sortie de ces actifs a été comptabilisée en contrepartie de « parts dans les entités liées » pour le même montant.

3.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.4 Provisions Réglementées

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3.2)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques prévues par la réglementation budgétaire (CASF et instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- ✚ Différence de réalisation d'éléments d'actif (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement),
- ✚ Renforcement de la couverture du besoin en fonds de roulement,
- ✚ Renouvellement des immobilisations.

3.1.5 Provisions pour risques et charges

(Détails des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées en vue de faire face à des risques identifiés à la clôture de l'exercice.

3.1.6 Provisions pour indemnités de départ en retraite (PIDR)

La provision est calculée selon les mêmes règles que les années précédentes (augmentation salaire, mortalité etc).

Chaque année le taux d'actualisation est ajusté en calculant une moyenne glissante sur les 7 dernières années.

Le taux d'actualisation utilisé en 2019 est de 1.99 % contre 2.31 % l'an dernier.

	2015	2016	2017	2018	2019
2009	3,00%				
2010	3,00%	3,00%			
2011	3,00%	3,00%	3,00%		
2012	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	
2013	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2014	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2015	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
2016		1,31%	1,31%	1,31%	1,31%
2017			1,30%	1,30%	1,30%
2018				1,57%	1,57%
2019					0,77%
Moyenne	3,00%	2,76%	2,52%	2,31%	1,99%

3.1.7 Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables au financeur

Les provisions de congés payés sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2007-05 du 4 mai 2007.

Les provisions d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisées conformément au principe comptable selon l'article 335-1 du PCG et conformément à la recommandation de AMC 2013-02.

3.1.8 Fonds dédiés

(détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3.4)

La Ligue Havraise bénéficie de ressources affectées, telles que les dons, les legs ou encore certaines subventions de fonctionnement. Ces ressources sont affectées à des projets particuliers. Tant que ces projets ne sont pas réalisés, les fonds sont constatés au passif. Dès qu'ils sont utilisés, une reprise sur fonds dédiés est constatée en produit, venant ainsi neutraliser la dépense effectuée.

3.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE et EVENEMENTS POST-CLOTURE

3.2.1 Legs

Se référer à l'Etat des legs paragraphe 3.3.9

3.2.2 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2019, les immobilisations en cours atteignent 274.014 euros.



Ravalement du siège social :

41.690

 Rénovation du site du Perrey :	189.115
 Rénovation du site de la Salamandre :	12.573
 Toiture rue Dauphine :	1.481
 Jeux extérieur Myosotis :	8.676
 Manoir aménagement du parc	13.139
 Informatique	7.338

3.2.3 EFELIHA : Subventions reçues

Prestations ponctuelles spécifiques (PPS) handicap psychique et prestations spécifiques d'orientation professionnelle (PSOP).

Au titre de l'année 2019 EFELIHA a bénéficié de subventions d'un montant de 201.020 €, pour un total de charges de 211.210 € suite à la réponse à un appel d'offre AGEFIPH en juillet 2011 pour la délivrance de prestations ponctuelles spécifiques.

3.2.4 Le sinistre de l'Esat Porte Océane

Les travaux de réhabilitation suite au sinistre sont terminés. La réception du chantier a été réalisée le 19/12/2019. La procédure judiciaire est toujours en cours.

3.2.5 Nouveaux Emprunts

La Ligue Havraise a souscrit deux nouveaux emprunts aux taux de 0.25% sur 60 mois :

-  A la caisse d'épargne pour 1.000.000 euros le 17/09/2019,
-  Au Crédit coopératif pour 1.010.097 euros le 30/10/2019.

3.2.6 Crédits d'impôts sur la taxe sur les salaires.

Au 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt de taxe sur les salaires a été supprimé et est remplacé par un allègement des charges sociales.

3.2.7 Covid-19.

En raison de l'épidémie de coronavirus, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020, et le gouvernement a décidé des mesures de confinement à compter du 17 mars, ce qui impacte l'association. Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité.

3.3 DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

3.3.1 Tableaux explicatifs du résultat et du report à nouveau

Ventilation du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTRÔLE (1)	-186 579.08	
TRAVAIL PROTEGE (2)		279 657.91
ASSOCIATION (3)	-41 721.21	
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)		51 357.62

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
AFFECTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 658 948
AFFECTES L'EXERCICE 2019 (1)	- 519 275	
AFFECTES L'EXERCICE 2020 (1)	- 830 787	
SOUS TOTAL	- 1 350 062	2 658 948
DEPENSES COMPTABILISEES NON-OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS		
DEPENSES SUR FINANCEMENT CONGES PAYES	- 361 129	
DEPENSES SUR PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	- 97 392	
DEPENSES SUR PROVISION ACCORD DURAFOUR	- 97 909	
DEPENSES SUR FINANCEMENT DIVERS	- 9 014	
SOUS TOTAL	- 565 444	-
REPORT A NOUVEAU	- 132 117	
SOLDE		611 326
GESTION LIBRE		851 893

(1) Affectation au compte Administratif après approbation des comptes annuels

3.3.2 Tableau des réserves et provisions règlementées inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Réserve d'équipement	242 590					242 590
_ Autres réserves						
_ Réserve pour investissement	4 205 895	359 914		-		4 565 808
_ Réserve de trésorerie	586 516					586 516
_ Réserve sur salaire						
_ Réserve de compensation	2 124 238	190 234		169 127		2 145 345
_ Réserve de compensation des charges d'amortissement	17 225					17 225
_ Réserve liée au résultat	35 213					35 213
TOTAL RESERVES	7 211 677	550 147		169 127		7 592 697
_ Renforcement de la couverture du BFR	975 808					975 808
_ Quote part liée aux Congés Payés						
_ Quote part pour intérêts courus						
_ Renouvellement des immobilisations	1 525 703			95 340		1 430 363
_ Différence de réalisation d'éléments d'actif	976 605					976 605
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 478 115			95 340		3 382 775

3.3.3 Tableau des provisions inscrites au bilan

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Reclassement	diminutions		Montant a la fin de l'exercice
		Dotation		Reprise	Utilisation	
_ Provisions pour travaux						
_ Provisions pour litige	27 142	108 000		15 142		120 000
_ Provisions pour départ en retraite	2 393 962	233 442		69 741		2 557 663
_ Autres provision pour risques	125 000	5 183		40 940		89 242
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles	102 627	-				102 627
_ Provisions pour dépréciations des immobilisations financières						-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 648 731	346 625	-	125 824	-	2 869 532

Les autres provisions pour risques correspondent à :

- Au sinistre sur l'ESAT Porte Océance : provision de 125.000 euros en 2018, reprise à hauteur de 40.940 euros en 2019 pour couvrir les frais d'honoraires constatés sur 2019. La procédure n'étant pas close, le solde est maintenu en comptabilité.
- A un litige avec un salarié provisionné à hauteur de 5.183 euros.

3.3.4 Fonds dédiés

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Fonds dédiés	31/12/N-1	Dotations	Réaffectation	Utilisations	31/12/N
Sur Subventions de fonctionnement	195 373	39 576		74 949	160 001
Fonds dédiés R.T.T	54 788				54 788
Sur dons manuels affectés	6 400	4 192		6 400	4 192
Sur legs et donations affectés		-		-	-
TOTAL	256 562	43 769	-	81 349	218 981

Ce poste enregistre :

- Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement, qui passent de 195.373 euros à 160.001 euros.
 - o Augmentation de 39.576 € avec :
 - La constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des recettes de la taxe d'apprentissage à hauteur de 35.256 euros,
 - Et la constitution d'une provision pour les coûts futurs liés à l'utilisation des CNR reçus dans le cadre de la qualité de vie au travail pour 4.320 euros,
 - o Diminution de 74.949 € avec :

- La reprise des provisions constituées dans le cadre du PRAP à hauteur de 18.234 euros,
 - La reprise de provisions pour utilisation des CNR Autisme pour 25.870 euros,
 - La reprise de provision pour le coût salarial d'un moniteur éducateur sur l'IMPro Renaissance à hauteur de 10.793 euros,
 - La reprise de provision concernant l'utilisation des fonds de la taxe d'apprentissage pour 20.050 euros,
- Les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures, selon le mode de calcul instauré par les organismes financeurs pour un montant de 54.788 euros (même montant qu'en 2018),
 - Ainsi que les provisions constituées sur dons : 4.192 euros en 2019 contre 6.400 euros en 2018 (totalement repris en 2019).

3.3.5 Etat des Immobilisations

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Ajustement module immo-comptabilité	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2019
Frais d'établissement	2 426				2 426
Concessions, brevet	664 190		7 589	189 075	482 703
Avances et acomptes					-
					-
Immobilisations incorporelles	666 616	-	7 589	189 075	485 130
					-
Terrains et agencement de terrains	2 143 589				2 143 589
Constructions	35 453 379		962 583	18 390	36 397 572
Installations techniques, matériels et outill.	4 037 131	- 32 205	292 165	217 092	4 079 999
Autres Immobilisations corporelles	4 222 681	- 14 594	241 176	121 820	4 327 443
Immobilisations en cours	-		274 014		274 014
Avances et Acomptes					-
					-
Immobilisations corporelles	45 856 780	- 46 799	1 769 938	357 301	47 222 618
					-
Participations	964 885				964 885
Autres titres immobilisés	41				41
Prêts et autres immobilisations financières	153 454		812	6 925	147 341
Immobilisations financières	1 118 380		812	6 925	1 112 268
					-
TOTAL GENERAL	47 641 776	- 46 799	1 778 339	553 301	48 820 015

3.3.6 Etat des amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Régularisation	Diminutions	Cumul amort à la clôture de l'établissement
Frais d'établissement	2 426	-	-	-	2 426
Concessions, brevet	203 723	84 225	44 813	10 845	321 917
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	206 149	84 225	44 813	10 845	324 343
Terrains et agencement de terrains	402 210	26 858	-		429 068
Constructions	16 015 986	1 442 804	97 747	12 167	17 544 369
Installations techniques, matériels et outillage	2 339 886	328 007	242 538	121 609	2 788 822
Autres Immobilisations corporelles	3 937 521	315 160	- 508 279	116 978	3 627 425
Immobilisations en cours					
Avances et Acomptes					
Immobilisations corporelles	22 695 603	2 112 829	- 167 994	250 754	24 389 684
Participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	22 901 752	2 197 054	- 123 180	261 599	24 714 027

3.3.7 Etat des créances et des dettes

ETATS DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Participations Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés	41.00		41.00
Autres immobilisations financières	147 341.46		147 341.46
Clients douteux ou litigieux	6 210.80	6 210.80	
Autres créances clients	1 798 989.61	1 798 989.61	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	69 154.10	69 154.10	
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	38 201.00	38 201.00	
Etat et autres collectivités publiques :			
> Impôts sur les bénéfices			
> Taxe sur la Valeur ajoutée	108 401.13	108 401.13	
> Autres impôts et taxes	21 749.53	21 749.53	
> Divers	30 606.00	30 606.00	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	436 878.95	436 878.95	
Charges constatées d'avance	62 446.62	62 446.62	
TOTAL GENERAL	2 720 020.20	2 572 637.74	147 382.46
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETATS DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
> à un an au maximum				
> plus d'un an	9 773 575.23	1 238 745.82	3 822 923.63	4 711 905.79
Emprunts dettes financières divers	44 117.40	44 117.40		
Fournisseurs comptes rattachés	1 305 230.02	1 305 230.02		
Personnel et comptes rattachés	1 360 665.24	1 360 665.24		
Sécurité Sociale autres organismes sociaux	1 496 497.75	1 496 497.75		
Etat et autres collectivités publiques :	378 635.31	378 635.31		
> Impôts sur les bénéfices				
> Taxe sur la Valeur ajoutée				
> Obligations cautionnées				
> Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	102 221.64	102 221.64		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 255.00	9 255.00		
TOTAL GENERAL	14 470 197.59	5 935 368.18	3 822 923.63	4 711 905.79
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 010 097.00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	901 789.39			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

3.3.8 Etat des fonds propres

NATURE	Montant au 31/12/N-1	+	-	Montant au 31/12/N
_ Fonds associatifs sans droits de reprise	14 436 459	130 613	299 691	14 267 381
	-			-
_ Report a nouveau	1 189 285		337 392	851 893
	-			-
Total fonds sans droit de reprise	15 625 744	130 613	637 083	15 119 274
_ Excedents affectés a l'investissement	4 205 895	359 914		4 565 808
	-			-
_ Réserve de compensation	2 141 463	190 234	169 127	2 162 570
	-			-
_ Réserve de tresorerie	586 516			586 516
	-			-
_ Autres réserves	277 803			277 803
	-			-
_ Subvention d'investissement sur bien non renouvelable	732 345	18 900	65 944	685 302
_ Subvention d'investissement sur bien renouvelable	481 253			481 253
_ Report a nouveau	2 571 824	936 634	2 331 688	1 176 770
Total fonds avec droit de reprise	10 997 100	1 505 681	2 566 758	9 936 022

3.3.9 Etat des legs

	ESTIMATION	RECU AU 31/12/19 (1)	A RECEVOIR (2)
LEGS de Monsieur Maurice CHAUVIN ACCEPTE en date du 29/01/10 7 RUE TOUSTAIN APPARTEMENT 150 000.00 150 000.00			
LEGS de Monsieur Ramon MOLINOS ACCEPTE en date du 25/11/11 3 RUE DAUPHINE <i>lieudit : Quai Michel Féré</i> APPARTEMENT 3E ETAGE 3 Rue Dauphine 60 000.00 60 000.00 CHAMBRE 5E ETAGE 3 Rue Dauphine CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL APPARTEMENT 4E ETAGE 3 Rue Dauphine 65 000.00 65 000.00 CELLIER 3 Rue Dauphine ENTRESOL			
8 BOULEVARD FRANCOIS 1er <i>lieudit : Rue de la Commune</i> APPARTEMENT 3E ETAGE BAT 2C 8 Bd François 1er 65 000.00 65 000.00 CAVE SOUS SOL BAT 2C			
TOTAL DES BIENS	340 000.00	280 000.00	60 000.00

(1) Ces biens sont comptabilisés au 31/12/2019 car ils sont destinés aux usagers de la LIGUE HAVRAISE

(2) L'intégralité de ce legs sera comptabilisé en PRODUITS NETS à la cession définitive du bien

3.4 Informations complémentaires

3.4.1 Tableaux des retraitements entre résultat comptable et résultat budgétaire

Résultat administratif en gestion contrôlée	43 589.68
Résultat hors gestion contrôlée	<u>237 936.67</u>
Cumul	281 526.35
➤ Retraitement 1 : Dotation aux amortissements par composants non prise en compte par les financeurs	- 29 164.74
➤ Retraitement 2 : Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation de valeurs mobilières	6 047.39
➤ Retraitement 3 : Dotation aux provisions réglementées pour différence sur réalisation d'immobilisations	5 962.50
➤ Retraitement 4 : Evaluation externe (harmonisation de la comptabilité)	6 775.36
➤ Retraitement 5 : Dotation aux provisions retraite	- 219 789.27
<u>Résultat de l'exercice aux comptes annuels</u>	51 357.59

3.4.2 Engagements financiers

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 965 000
Emprunts et dettes financières divers	Néant
TOTAL	8 965 000

	Montant garanti	en cours au 31/12/2019
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	1 100 000	824 110
VAUBAN	465 000	181 000
MAISON D'ACCUEIL PSYCHIQUE	6 800 000	5 032 000
ESAT PORTE OCEANE	600 000	438 000

Le crédit coopératif garantit à 100% l'emprunt (Prêt PHARE) de 1 100 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'extension de la maison d'accueil spécialisé située Manoir d'Eprémesnil à Rouelles au Havre.

Le crédit coopératif garantit à 50% l'emprunt de la MAS Psychique pour 6 800 000 €. 50 % sont garantis par la Ville du Havre.

Le crédit coopératif garantit à 100 % l'emprunt pour l'ESAT Porte Océane de 600 000 €.

Une garantie est souscrite auprès de SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF à hauteur de 50 % soit 465 000 € pour le prêt de VAUBAN qui s'élève à 930 000 €.

3.4.3 Effectifs (à la clôture de l'exercice)

Nombre de salariés présents : 549
Dont 483 personnes en CDI et 66 en CDD

Nombre d'ETP : 450.72

3.4.4 Rémunérations et avantages en nature (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Personnes concernées :

-  Président
-  Trésorier de l'association
-  Directeur général

Les administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils peuvent être remboursés des frais de déplacements engagés sur présentation des justificatifs.

Le Directeur général est rémunéré conformément à la convention collective.